

FONDATION SAINT DOMINIQUE SAVIO "FSDS- RWANDA".



Working for Peaceful and Just World for Human Dignity

Remera Stadium Amahoro Avenue

3rd Floor, Bleu House

P.O.BOX: 4538 Kigali- Rwanda

E-mail: fsds8@yahoo.ca

Tel.: +250 788564259/ +0722564259

**FSDS/RWANDA : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES
DE L'AN 2011**

Adopté par l'Assemblée Générale, Mars 2012.

TABLES DES MATIERES

ITEMS	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	PAGE
I	<i>MOT INTRODUCTIF DE DIRECTEUR EXECUTIF DE LA FSDS</i>	3
II	<i>VIE ORGANISATION</i>	4
II.1.	Définition	4
II.2.	Mission	4
II.3.	Vision	4
II.4.	Objectifs de la FSDS	4
II.5.	Zone d'intervention	4
II.6.	Durée de la FSDS	4
II.7.	Personnel permanent de la FSDS	4
II.8.	Membre du Conseil d'Administration	5
II.9.	Organigramme de la FSDS	5
II.10.	Activités principales de la FSDS	5
II.11.	Langues de travail	5
II.12.	Références bancaires	5
III.	<i>CADRE DE COLLABORATION INTERNE ET AVEC LES PARTENAIRES</i>	5
III.1.	Mécanismes de collaboration	6
III.1.1.	Comite de concertation interne	6
III.1.2.	Réunion du personnel	6
III.1.3.	Rencontres périodiques	6
III.2.	Différents partenaires	6
III.3.	Relation avec les bénéficiaires	7
IV.	<i>ACTIVITES DES ORGANES D'EXECUTION POUR L'AN 2011.</i>	8
IV.1.	Domaine de l'éducation et de la culture de la paix	8
IV.1.1.	Projet exécuté	8
IV.1.2.	Résumé de l'action	8
IV.2.	Domaine de l'agriculture et de l'environnement	11
IV.2.1.	Projet exécuté	11
IV.2.2.	Résumé et contexte du projet	12
IV.2.3.	Activités et résultats atteints	13
IV.3.	Domaine de la bonne gouvernance et des droits humains	16
IV.3.1.	Projet exécuté	16
IV.3.2.	Déroulent	17
IV.3.3.	Réalisations	18
IV.3.4.	Résultats	18
IV.4.	Domaine de l'Édition, Recherche, Presse et Communication	19
IV.4.1.	Édition et recherche	19
IV.4.2.	Presse et communication	19
IV.4.3.	Formation et information	19
V.	<i>ACTIVITES DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE</i>	20
V.1.	Ressources humaines	20
V.2.	Ressources financières	21
VI	<i>CONCLUSION</i>	22

RAPPORT D'ACTIVITES 2011.

I. MOT INTRODUCTIF DU DIRECTEUR EXECUTIF

Fondation Saint Dominique Savio, FSDS en sigle, est l'une des Organisations Non Gouvernementale active au Rwanda et qui mène son action dans le cadre **d'organisation vecteur de la paix, de la bonne gouvernance et du développement communautaire pour le bien humain** ». Avec ses onze ans d'expérience, FSDS intervient principalement dans sept domaines et vient de se doter d'une politique d'intervention lui permettant de jouer son rôle avec expertise en collaboration avec différents partenaires et intervenants dans les domaines suivants :

1. Education
2. Culture de la paix et de la non-violence
3. Agriculture et élevage
4. Environnement et changement climatique
5. Edition, Recherche, presse et communication
6. Développement des média et liberté d'expression ;
7. Bonne gouvernance, démocratie et des droits humains
8. Action humanitaire surtout dans les camps de réfugiés.

C'est ainsi qu'elle a créé depuis 2007 d'une Agence spécialisée nommée « ETOILE.COM » pour le renforcement organisationnel surtout en matière financière et la mise en œuvre particulière des activités s'inscrivant dans les domaines ci-haut cités des numéros 2, 5, 6 et 7.

La FSDS et son engagement, quant à être au service de la population et plus particulièrement les jeunes, sa crédibilité vis-à-vis des autorités rwandaises, vis-à-vis des différents partenaires et de ses bénéficiaires lui trace une place importante dans la contribution au bien-être des plus défavorisés. Les résultats atteints ne sont pas minimes, et les sollicitations se multiplient au jour le jour incitant la nécessité de créer dans les jours avenir un bureau régional pour dégorger le siège qui se retrouverait saturé dans très peu de temps.

FSDS ne cessera de déployer ses efforts pour renforcer de plus en plus ses activités par la conscientisation et la sensibilisation de tout rwandais au respect des droits de la personne et ceux des jeunes et des personnes plus vulnérables en particulier, par le renforcement du partenariat à tous les niveaux et par le renforcement des capacités de ses membres et de son personnel, afin qu'ils soient à la hauteur d'encadrer convenablement le travail. Pour la période 2013-2014, la FSDS se consacrera particulièrement dans la promotion du bien être des réfugiés congolais se trouvant dans les quatre camps au Rwanda à travers les activités d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement, à la création des activités génératrices de revenus. Elle se consacrera également dans le domaine de l'éducation afin de renforcer les capacités des enseignants du primaire et du secondaire dans la promotion et de la protection de l'environnement et du changement climatique via la mise en place des « Echo-schools » dans les districts de Gicumbi, Gatsibo, Ngoma et Kirehe.

Le chemin est encore long pour atteindre les résultats escomptés mais « vouloir c'est pouvoir », dit-on. Les atouts sont disponibles, l'important est de les connaître, de les exploiter et de les utiliser à juste titre.

Nous remercions tous nos partenaires qui ne cessent de nous épauler pour la mise en œuvre de nos programmes et toute personne physique ou morale qui contribuera techniquement ou financièrement au développement et la continuité efficaces de nos interventions.

NSENGIYUMVA Patrice, Directeur Exécutif de la FSDS.

II. VIE ORGANISATIONNELLE

II.1.DEFINITION : LA FONDATION SAINT DOMINIQUE SAVIO (FSDS) est une Organisation Non Gouvernementale fondée en 2001 et agréé officiellement par le Ministère de l'Administration Locale depuis la même année. Elle compte pour le moment 24 membres effectifs et régie par ses statuts et soumise aux dispositions de la loi n°20/2000 du 26 juillet 2000 relative aux Associations Sans But Lucratif.

II.2. MISSION : Œuvrer pour un monde paisible et juste pour la dignité humaine.

II.3.VISION : Voir, juger et agir efficacement.

II.4.OBJECTIFS DE LA FSDS :

- Promouvoir l'éducation et la culture de la paix ;
- Promouvoir l'agriculture et l'environnement ;
- Promotion de la bonne gouvernance et les droits humains ;
- Promouvoir de la technologie de l'information et de la communication.

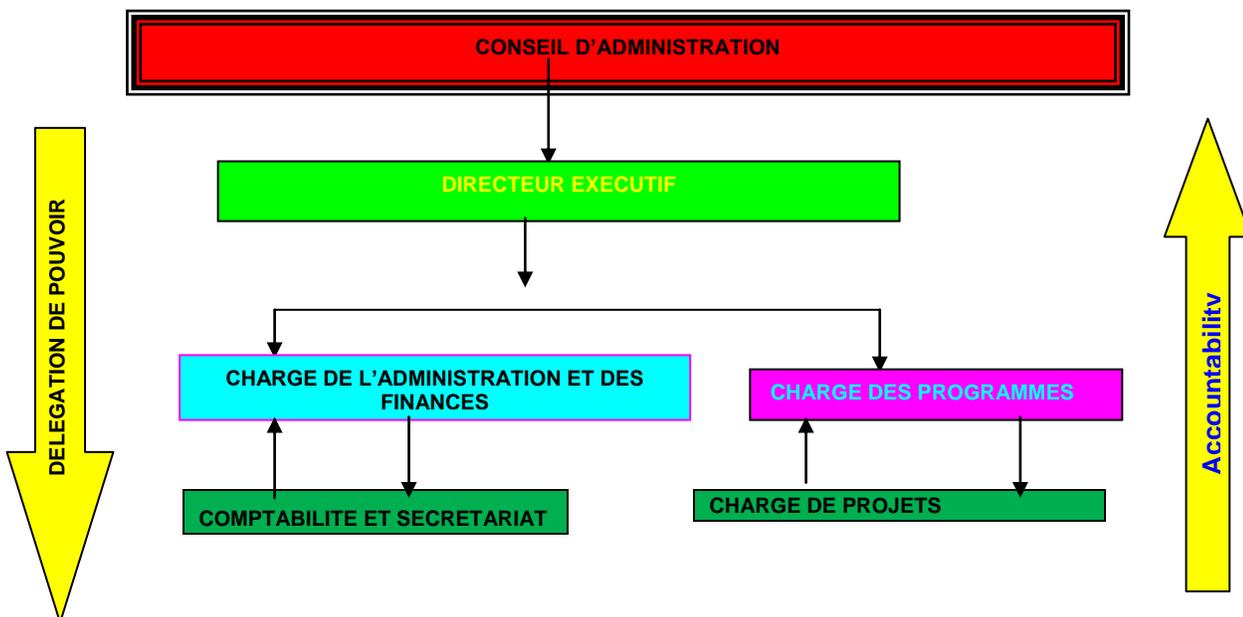
II.5.ZONE D'INTERVENTION : Rwanda, au sein des Districts de Gicumbi, Gatsibo, Nyamagabe, Kirehe, Ngoma et Karongi.

II.6.DUREE DE LA FONDATION: Illimitée

II.7. PERSONNEL PERMANENT : 7 agents.

II.8. NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 9 personnes

II.9. ORGANIGRAMME DE LA FSDS :



II.10. ACTIVITES PRINCIPALES DE FSDS :

- Conception et exécution des projets en rapport avec sa mission et objectifs au niveau national ;
- Etude, recherche et publication des travaux thématiques en rapport avec les objectifs de la FSDS;
- Participer aux fora nationaux, régionaux ou internationaux en rapport avec la promotion de l'éducation, de l'agriculture, de l'environnement, de la démocratie, des droits humains, de la paix, unité et de développement durables ;
- Recherche, analyse, production et publication des documentas, articles et communiqués de presse sur un fait donné nécessitant un lobby et advocacy pour en trouver une solution imminente;
- Mise en place pour le public des services de production et diffusion des événements d'éducation citoyenne grâce à son agence ETOILE.COM;
- Organisation des ateliers, des manifestations et séminaires -ateliers sur les différents sujets du domaine social en collaboration avec les acteurs locaux ;
- Mener des actions humanitaires surtout en faveur des réfugiés et autres personnes victimes des faits de force majeure.
- Promotion des nouvelles technologies de la communication et de l'information.

II.11. LANGUES DE TRAVAIL : Kinyarwanda, Français et Anglais.

II.12. RÉFÉRENCES BANCAIRES:

- N° de Compte : 400 100 7441 11 /FRW et 400 100 7441 11/USD
- Nom du Compte : FONDATION ST DOMINIQUE SAVIO
- Nom de la Banque : Banque Populaire du Rwanda (PBR).

III. CADRE DE COLLABORATION INTERNE ET AVEC LES PARTENAIRES

III.1. MECANISMES DE COLLABORATION

L'Organisation FSDS est dotée de mécanismes de collaboration au niveau interne et externe. Sur le plan interne, il s'agit de :

III.1.1. COMITE DE CONCERTATION INTERNE (CCI)

Il se situe au niveau de la direction exécutive et regroupe le directeur exécutif, les chefs de service et de temps en temps avec le personnel occasionnel. Il se réunit une fois par mois et chaque fois que de besoin. Toutes les décisions importantes de la compétence de la direction exécutive sont prises au niveau de ce comité.

Durant la période de Janvier à Décembre 2011, le Conseil de Concertation Interne (CCI) s'est réuni huit fois, respectivement en dates du 24 Janvier, du 5 Mars, du 7 Mai, du 6 juin, du 20 Juillet, du 11 Septembre, du 3 Octobre et du 7 Novembre 2011, sous la direction du Directeur Exécutif.

Il s'est occupé principalement de l'évaluation et de la programmation mensuelle des activités.

D'autres sujets ont fait objet de telles rencontres notamment :

- ✓ Préparation de la Table Ronde Mémoire du Monde, de l'Assemblée Générale et de la Marche mondiale pour la paix et la non-violence au Rwanda.
- ✓ Préparation du Plan Triennal 2012-2014;
- ✓ Préparation du document de la politique et stratégies de financement de la FSDS;
- ✓ Recrutement de la Secrétaire de direction ;
- ✓ Proposition au Conseil d'Administration des modifications aux statuts et au règlement d'ordre intérieur selon la nouvelle loi régissant les ONGs ;
- ✓ Dossiers du personnel : discipline, avances sur traitement, formation ;
- ✓ Elaboration des termes de référence pour la conception des modules de formation sur la paix et la non-violence et la protection de l'environnement;
- ✓ Entretien du partenariat : négociations des projets, accueil et entretiens avec les visiteurs.

III.1.2. RÉUNIONS DU PERSONNEL

Elles se tiennent 1 fois par mois. Elles ont pour objet la participation des agents à la planification, au suivi et évaluation des activités. C'est aussi l'occasion pour les membres du personnel de poser les questions qui les concernent pour plus d'éclaircissement et pour chercher ensemble les solutions appropriées et assurer ainsi la bonne marche des activités. Au cours de la période de Janvier à Décembre 2011, l'Agence a tenu six réunions du personnel en dates du 31/1, du 30 Mars, du 18/5, du 27/6, du 5 Octobre et du 23 Novembre 2011, pour évaluer les activités, échanger sur certains dossiers, chercher ensemble des solutions aux problèmes éventuels qui se posent, préparer la Table Ronde et l'Assemblée Générale, discuter de la gestion du matériel et équipement et des relations sociales.

III.1.3. RENCONTRES PERIODIQUES ENTRE LE PERSONNEL DE LA FSDS ET LES MEMBRES DU COMITE NATIONAL DE LA MEMOIRE DU MONDE ET/OU DES MEMBRES DU RESEAU DES JOURNALISTES DE LA PAIX ET LA NON-VIOLENCE.

Pour le Comité National de la Mémoire du Monde, les rencontres ont eu lieu une fois par mois au niveau national pour l'évaluation et la programmation des activités et les réunions des membres du réseau de journalistes de la paix et la non-violence ont eu lieu une fois par trimestre. Sur le plan externe, la concertation se fait à travers des réunions, des séminaires et conférences. FSDS a participé à plusieurs rencontres de ce genre.

III.2. DIFFERENTS PARTENAIRES

FSDS devient de plus en plus une organisation crédible qui entretient de bonnes relations avec beaucoup de partenaires tant nationaux qu'internationaux. Les courriers reçus au nombre de 126 et expédiés au nombre de 245 en font preuve.

Ces partenaires sont notamment :

- Les Ministères dont les principaux sont : LE MINALOC (Ministres de l'Administration Locale) ; le MIDIMAR (Ministry of Disaster Management and Refugees Affairs),

- UNESCO
- Pressenza International
- Le Parlement Rwandais ;
- La Cour Suprême;
- Les agences de coopération bilatérale et multilatérale
- Les agences onusiennes ;
- Les ambassades et consulats ;
- Les ONGs internationales et locales ;
- Les bénéficiaires des services de l'organisation
- Les collectifs et réseaux dont FSDS est membre au niveau national et international.

Pendant l'année 2011, FSDS a continué à renforcer ce partenariat à travers des programmes concertés en vue d'une réelle complémentarité et une synergie d'actions dans le cadre de sa mission de promotion la paix, la démocratie et les droits humains.

III.3. RELATIONS AVEC LES BENEFICIAIRES

La raison d'être de la FSDS trouve son origine dans sa relation avec ses bénéficiaires qui sont les jeunes (de 10-30 ans) en particulier, les acteurs médiatiques et la population vulnérable en général. Cette relation est mesurable à travers ses actions de sensibilisation et d'éducation médiatique et protection de leurs droits respectifs, soit par mobilisation à la prévention des violations de ces derniers, soit par l'organisation des campagnes de dialogue et sportive pour l'advocacy et lobbying.

Ces actions se traduisent par des activités concrètes réalisées par FSDS à travers les différents programmes et projets mis en œuvre par les services techniques de la direction exécutive et à titre bénévole par les membres du réseau de journalistes pour la paix et la non violence et du Comité National de la Mémoire du Monde.

FSDS compte actuellement quatre services, à savoir :

1. Le Service en charge de l'Education et de la culture de la paix ;
2. Le Service en charge de l'Agriculture et environnement ;
3. Le service en charge de la bonne gouvernance et promotions des droits humains
4. Le service d'édition, recherche, presse et communication, service dont les activités sont exécutées au sein de l'Agence ETOILE.COM de la FSDS

IV. ACTIVITES DES ORGANES D'EXECUTION POUR L'AN 2011

IV.1. DOMAINE DE L'EDUCATION ET CULTURE DE LA PAIX

IV.1.1. PROJET EXECUTE : Renforcement des capacités des professionnels des médias dans la promotion de l'éducation aux droits humains, la culture de la paix et la Non –violence.

IV.1.2. RESUME DE L'ACTION

Du 11 au 12 Décembre 2011, LA FSDS via son Agence « ETOILE.COM » a organisé un atelier de formation dite Table Ronde des journalistes de radio, sous le financement du TROCAIRE. La Table Ronde a connu la participation active de 25 journalistes provenant des Radios et des journaux suivants : Radio 10, Contact FM, Radio Salus, Voice of Africa, Radio Izuba, Radio Flash FM, Radio Maria, Radio Umucyo, City Radio, Journaux Izuba, Umusanzu et New times.

La Table ronde avait pour thèmes : **Le rôle des Médias dans la promotion de l'éducation aux droits humains, à la culture de la paix et de la non-violence.**

Les participants à la table ronde ont suivi avec attention les exposés donnés par des personnes compétentes après le mot d'accueil et introductif de Mr NSENGIYUMVA Patrice, Directeur de la FSDS. Les allocutions et exposés se sont succédé de la façon suivante :

1. L'allocution d'ouverture par Mr NSANZABAGANWA Straton, Directeur de la Culture et Représentant du Ministre de la Culture et Sport ;
2. Introduction générale sur les thèmes de l'atelier par Mr. MUSANGABATWARE Clément, Directeur de l'Information et Communication à la Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO (CNRU);
3. Les Aspects pratiques des médias en relation avec la culture de la paix par Mr. NSANZABAGANWA Straton, Responsable de la Culture au Ministère des Sports et de la Culture et Président de la Commission de la CNRU en charge de la Culture, Information et Communication ;
4. Le rôle des medias dans la promotion des droits humains ainsi que les aspects pratiques des médias en relation avec les Droits de l'Homme par Me NKONGOLI Laurent, Commissaire à la Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
5. Les Aspects pratiques des médias en relation avec la conception, la production et la gestion d'un talk show radiophoniques par Mr. GATSINZI Jean Pierre, Professeur à la Faculté des Sciences de la Communication à l'Université Nationale du Rwanda à Butare (UNR) et au GLMC;
6. Débats et échanges sur Média et culture de la paix et la non-violence, par Mr. NSENGIYUMVA Patrice, Directeur de la FSDS.

Dans son allocution d'ouverture de l'atelier, la Directeur de la Culture au MINISPOC s'est d'abord félicitée de l'honneur fait au MINISPOC en le choisissant comme partenaire dans l'organisation de l'atelier destiné aux journalistes des radios au Rwanda. Il a rappelé les sous thèmes qui seront traités dans les différents exposés à savoir :

- les Droits de la personne et Média ;
- la Culture de la paix et Média;
- l'organisation et la gestion des débats radiodiffusés.

La presse comme quatrième pouvoir doit s'investir dans la culture de la paix et la non-violence en dénonçant avec fermeté les causes profondes qui sont à la base de la guerre, de la violence à savoir entre autres : la discrimination, le racisme, la corruption, l'intolérance et autres injustices.



Les journalistes et plus particulièrement ceux de la radiodiffusion doivent éduquer la population à la tolérance et au respect des autres dans leur diversité. La culture de la paix étant un processus dynamique, elle est à édifier quotidiennement.

En conclusion, **Mr NSANZABAGANWA Straton** a montré aux journalistes le grand défi qu'ils doivent lever : Dénoncer la culture de la guerre pour éviter ce fléau en propageant la culture de la paix et de la non-violence. Pour lui, il n'y a pas de paix si les Droits de l'Homme ne sont pas respectés.

Monsieur MUSANGABATWARE Clément, quant à lui, a d'abord rappelé les différents secteurs couverts par l'UNESCO à savoir : l'Education, la Science, la Culture et la Communication. Puisque le thème de cet atelier cadre bien avec un domaine couvert par l'UNESCO, c'est pour cette raison qu'il a été associé à l'action en tant que partenaire habituel de la FSDS dans les actions similaires.

Il a terminé son exposé introductif en rappelant les sujets sur lesquels les conférenciers vont revenir durant les trois jours de l'atelier :

- les médias et les Droits de l'Homme ;
- les médias et la Culture de la Paix ;
- Techniques de plaidoyer en faveur de la paix et la non violence ;
- la conception et gestion d'un débat radiophonique ainsi que
- les médias avec la Marche Mondiale pour la Paix et la Non violence.

Sur les aspects pratiques des medias en relation avec la culture de la paix, en introduisant son exposé, **Mr NSANZABAGANWA Straton** a posé la question de savoir si le monde a besoin de la paix. La réponse unanime de tous les participants est que la paix dans le monde est nécessaire mais que, malheureusement, elle

est souvent menacée.

Pour encourager la culture de la paix, le conférencier, sur base de « **Concepts de culture de la paix** » par ADA POUYE, a relevé les 8 domaines à savoir :

1. Eduquer la population;
2. Promouvoir le développement économique et social durable ;
3. Promouvoir le respect pour tous des droits de l'homme ;
4. Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes ;
5. Promouvoir la participation démocratique par l'éducation, en encourageant la citoyenneté responsable ;
6. Promouvoir la compréhension, la tolérance et la solidarité en encourageant le dialogue entre les civilisations;
7. Supporter la communication participative et la libre circulation de l'information et de connaissances;
8. Encourager la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne le Rwanda, le conférencier a donné aux journalistes les documents de référence dans lesquels on parle de la culture de la paix :

- La Constitution de la République du Rwanda ;
- Le Programme du Gouvernement ;
- La politique de l'éducation ;
- La politique de l'unité et réconciliation ;
- La politique d'Itorero ;
- La politique de la culture ;
- Diverses lois en vigueur.

Il a également cité quelques institutions ayant dans leurs attributions la promotion de la paix et la non-violence comme l'Office de l'Ombudsman, la Commission Rwandaise des Droits de l'Homme, la Commission Nationale d'Unité et Réconciliation, l'Office de l'Auditeur Général et le Parlement.

Mr NSANZABAGANWA Straton a illustré son exposé en parlant brièvement de trois personnalités, héros de la culture de la paix et de la non-violence. Il s'agit de : **Henri David THOREAU**, apôtre de la désobéissance civile, **Mahatma GANDHI** et **Martin Luther KING** avec leur politique de la non-violence.

Pour conclure, le conférencier a exprimé le souhait que les medias devraient contribuer à l'harmonie sociale dans la société parce que :

- Les journalistes, comme leaders d'opinion, peuvent suggérer des idées aux politiciens ;
- Les journalistes peuvent jouer un grand rôle dans l'éducation de la population ;
- La presse ne peut pas être tout fait indépendante aussi longtemps que les journalistes ont de faibles moyens financiers ;
- Le journaliste est l'agent de l'harmonie sociale.

L'autre thème était focalisé sur les aspects pratiques des médias en relation avec les Droits de l'Homme, préparé et exposé par **Me NKONGOLI Laurent** qui a expliqué aux participants le concept de Droits de l'Homme et la liberté de la presse dans les Conventions Internationales et les lois nationales. Le conférencier a posé la question suivante : Qu'est ce qu'on entend par les droits de l'homme ? Il a montré aux participants la complexité de ce concept. On trouve les principes fondamentaux des droits de l'homme dans différentes

conventions et déclarations internationales ainsi que dans la Constitution de la République du Rwanda. Le respect des droits de l'homme est basé sur le respect des lois et règlements en vigueur.

Quant aux aspects pratiques des médias en relation avec la Culture de la Paix, cet exposé fut donné par **Mr. GATSINZI Jean Pierre** et s'est passé sous forme de deux ateliers en trois groupes de journalistes avec deux sujets pour lesquels, en premier temps, il fallait trouver des éléments pour leur conception, ensuite écrire un texte à lire devant les autres comme dans un studio. Les deux thèmes sont : Droits Humains et culture de la Paix.

Au niveau de la conception, le conférencier leur a donné des orientations pour circonscrire les deux thèmes : **Pour les Droits Humains**, il faut expliquer ce qu'on entend par Droits Humains et démontrer toutes ses composantes. Qu'est ce qui détermine les Droits Humains ? Quelles sont ses limites ? Quel recours quand les Droits de quelqu'un sont bafoués ? Pour les personnes ressources, on peut recourir à la population, à un juriste ou un autre spécialiste.

Pour la Culture de la Paix, il faut donner la définition de la Culture, la définition de la Paix ? Qui a besoin de la Paix ? Comment se présente la Culture de la Paix au Rwanda ?

Il y a lieu d'inviter un spécialiste de l'Histoire du Pays, un spécialiste de la Politique, un expert dans le domaine de la Résolution des Conflits ou un représentant d'une Confession religieuse. Aussi il ne faut pas oublier d'organiser des débats avec le public.

Au niveau de la rédaction d'un texte à radiodiffuser, **Mr. GATSINZI** leur a prodigué des conseils : énoncer l'objectif, définir le format (en direct, interview, débats, reportages sur terrain, lignes téléphoniques, le lieu et l'heure d'écoute...).

Le dernier expose sur « **Media et culture de la paix et la non-violence** » a été animé par Mr. NSENGIYUMVA Patrice, Directeur de la FSDS. Il a donné d'abord présenter aux participants les techniques de plaider en faveur de la paix et de la non violence. Il a également profité de l'occasion pour présenter la FSDS et son nouveau Agence ETOILE.COM, en charge du développement des médias, de la technologie, de l'information et de la communication. Le Directeur de la FSDS et les journalistes participants au séminaire se sont mis d'accord sur leur coopération future dans le plaider pour la paix, dans l'éducation de la population en ce qui concerne les Droits de l'Homme, la Culture de la Paix ainsi que le Programme de la promotion et protection de l'environnement. Les journalistes formés avec leurs radios respectives vont servir de réseaux à la FSDS / ETOILE.COM et vont préparer régulièrement des chroniques en rapport avec les thèmes de l'atelier.

IV.2. DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

IV.2.1. PROJET EXECUTE : Projet de d'éducation et protection de l'environnement dans les districts de Gakenke et Gicumbi.

IV.2.2. RÉSUMÉ ET CONTEXTE DU PROJET

De nos jours, le monde connaît des problèmes sérieux de l'environnement suite au réchauffement climatique de plus en plus croissant. L'Afrique en général et celle sub-saharienne en particulier, n'est pas épargnée des enjeux climatiques constatés ici et là dans les quatre coins de notre planète.

Au Rwanda, la dégradation de l'environnement est très forte et inquiétante. Les exemples sont nombreux qui

l'attestent : des espèces animales et végétales disparaissent, l'eau et l'air subissent la pollution, la dégradation de sol avance, les sols s'appauvrissent, les forêts diminuent, certaines ressources non renouvelables s'épuisent. Cette situation interpelle la conscience collective et nécessite une mobilisation générale pour espérer renverser la tendance.

Au niveau national également, les problèmes climatiques ont des liens directs avec la dégradation environnementale et restent pertinents dans certains milieux du pays tant urbains que ruraux. En plus, l'accroissement d'une population principalement agricole a des répercussions évidentes : demande accrue en terres, besoin en ressources naturelles telles que le bois de chauffage, l'eau, l'alimentation, etc.

Ce contexte constitue un défi réel aux principes de la protection de l'environnement et de la réduction de la pauvreté. Nous pensons que si la population n'est pas sensibilisée sur ces enjeux constatés, la situation pourra s'aggraver au fil des années.



La consommation la plus élevée du bois de chauffage entraîne la déforestation et des dégâts collatéraux issus de l'érosion.

Le projet visait la mobilisation, la conscientisation et l'éducation des enfants de l'école primaire et leurs enseignants à ce défi environnemental ainsi que la population environnante des établissements cibles. Vingt établissements scolaires ont été concernés par ce projet dans six secteurs du District de Gakenke et Gicumbi et plus de 6000 enfants, 300 enseignants et 3000 habitants ont bénéficié directement des activités du projet.

La région de GAKENKE et GICUMBI est considérée comme l'un des plus montagneux du Rwanda. Depuis l'an 1994, la situation agricole dans cette zone s'est détériorée petit à petit et les famines endémiques ont commencé à y faire jour dans certains secteurs. Outre la démographie galopante, la dégradation environnementale en est l'une des causes principales.

Le faible taux de scolarisation, l'absence d'information et de sensibilisation ne facilitent pas l'internalisation des informations concernant la gestion rationnelle des ressources naturelles et leur capitalisation en vue de lutter contre cette situation et la pauvreté qui en découle.

Malgré les efforts déployés par les services publics et les partenaires au développement en faveur de l'Environnement, et notamment les nombreuses organisations de la société civile, force est de constater que les

problèmes demeurent et que les communautés rurales, notamment la jeunesse rurale, restent trop peu sensibilisées en raison de:

- la faiblesse des moyens d'éducation, d'information et de communication environnementale adaptée au contexte social et éducatif local ;
- la capacité réduite en moyens matériels et humains pour assurer la production et la diffusion de l'information.

Pour donner des chances de réussite aux actions de sensibilisation et d'éducation en matière environnementale, il convient de s'adresser prioritairement aux enfants en leur inculquant très tôt une conscience environnementale pouvant induire des changements comportementaux significatifs dans leur vie d'adulte. L'école ne doit donc pas rester en marge de cette préoccupation.

La première édition de l'opération « **Les enfants plaident pour la préservation de l'environnement** » a été organisée dans **20 écoles primaires** sélectionnées dans les Districts de GAKENKE et Gicumbi. Les résultats satisfaisants obtenus ont encouragé le renforcement et l'extension de l'action à de nouvelles écoles par l'organisation dans les districts de Gicumbi, Gatsibo, Ngoma et Kirehe.

IV.2.3. ACTIVITES ET RESULTATS ATTEINTS

ACTIVITE N° 1 : FORMATIONS DES ENSEIGNANTS, DES RESPONSABLES ET ANIMATEURS DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES DES SECTEURS CIBLES

Après les descentes et rencontres avec les enseignants des établissements scolaires identifiés et l'identification des associations ayant la protection de l'environnement dans leurs attributions, 5 séances de formations d'une journée, trois pour les groupes des enseignants et deux pour les responsables des associations ont été organisées dans les endroits qui seront convenus entre le District et l'organisation d'exécution.

Résultats directs : 300 enseignants et 100 animateurs locaux ont été formés en matière de la protection des écosystèmes.

ACTIVITE N° 2 : REALISATION ET DIFFUSION DES EMISSIONS RADIOPHONIQUES ENFANTINES SUR L'ENVIRONNEMENT

Résultat 1 : *De l'information environnementale fut disponible non seulement pour le groupe cible mais aussi pour l'autre population.*

La radio, et particulièrement la radio communautaire, fut un puissant outil de développement durable de part sa grande capacité d'atteindre les populations. Elle a contribué à faire participer lesdites communautés au processus de décision et a constitué une tribune d'expression de la population à la base.

BUT

L'émission radiophonique «**A l'école de la Nature** » a eu pour but essentiel de :

- Faire des enfants des acteurs de la lutte pour un environnement sain et viable.

- Transmettre aux populations des notions fondamentales pour un changement de comportement et des attitudes respectueuses du cadre de vie.

THEMES ET RUBRIQUES

Chaque émission a traité d'un thème précis en rapport avec l'environnement. Le thème choisi selon plusieurs critères, notamment l'actualité, les préoccupations spécifiques du District, l'aspect récurrent du problème soulevé, etc. Pour chaque thème, l'équipe de réalisation de l'émission (à savoir un animateur du projet, un chroniqueur radio, ainsi que les enfants sélectionnés) a procédé à un travail documentaire avant de rencontrer une ou plusieurs personnes ressources qualifiées dans le but de recueillir toutes les informations utiles sur le thème à traiter. C'est alors que l'émission a été montée. Parfois, il a été utile de procéder à un micro trottoir pour enrichir davantage l'émission et la rendre plus interactive.

Chaque émission radiophonique comportait :

- ✓ « *Le coin du poète naturaliste* » : espace réservé aux chansons et poèmes qui traitaient du thème de la semaine ;
- ✓ « *La main et la Nature* » : pour permettre à des élèves de raconter une histoire qui mettait en valeur le thème choisi ;
- ✓ « *Tribune écolo* » : les écoliers plaidaient pour la cause du thème retenu. Le plaidoyer a été rédigé par les enfants avec l'appui de l'équipe d'encadrement.

○ REALISATION

Un contrat a été signé avec des radios mieux captée et écoutée dans la zone d'action. Chaque émission a été présentée par un animateur de la radio, avec la participation de 3 à 5 écoliers qui proviendront des établissements primaires et secondaires, privés et publics. Une semaine avant la réalisation de l'émission, la Fondation organisait une campagne de sensibilisation dans les établissements concernés.

Des personnes ressources compétentes sont été identifiées pour apporter leur contribution technique. En cas de besoin, ces personnes pouvaient être amenées à intervenir au cours des émissions.

ACTIVITE N° 3 : EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE « LES ENFANTS PLAIDENT POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ».

Résultat 3 : *La participation des écoliers du District de GAKENKE et de GICUMBI au plaidoyer pour la protection de l'environnement est effective et leur expérience capitalisée.*

Cette activité a été exécutée comme suit :

○ PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet a été officiellement lancé dans les Districts de GAKENKE et de GICUMBI en présence des autorités politiques et administratives locales, des responsables des circonscriptions scolaires, des principaux acteurs du monde éducatif, des dignitaires, des représentants des différentes composantes de la société civile des Districts.

Une équipe de la Fondation St Dominique Savio a procédé dans un premier temps à une tournée dans les Districts, les circonscriptions scolaires cibles, puis dans les 20 écoles concernées, pour informer les autorités locales et responsables des écoles de la tenue de l'action et du contenu qu'elle va revêtir. Le responsable de l'éducation au niveau de chaque district ainsi que les directeurs des centres scolaires cibles ont travaillé conjointement avec le personnel de la Fondation pendant l'exécution du projet.

○ **ORGANISATION D'ACTIVITES DANS LES ECOLES**

✓ **FORMATION/EDUCATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ECOLES RETENUES**

Cette opération a été réalisée en 60 séances, soit 3 par école, étalées sur 6 mois.

Une équipe du personnel de la FSDS a passé à tour de rôle dans les écoles concernées pour éduquer les enfants à l'environnement, avec l'appui des enseignants. L'éducation a été adaptée au niveau des enfants.

D'une manière générale, les réalités du milieu, les matériels disponibles, les problèmes environnementaux identifiés dans la communauté ont été pris en compte. Expériences concrètes et abstractions ont été combinées.

✓ **APPROFONDISSEMENT PAR LES ENFANTS DES CONNAISSANCES REÇUES**

Après la formation, les enfants concernés, avec l'appui des enseignants, ont approfondi les connaissances qu'ils ont reçues en faisant des travaux complémentaires sur la biodiversité, les écosystèmes naturels, les causes, manifestations et conséquences de la dégradation actuelle de notre cadre de vie et les solutions adéquates ou les comportements à adopter pour préserver l'Environnement.

ACTIONS DE PLAIDOYER DANS LES VILLAGES

Dans le cadre du suivi des actions de la première édition de l'opération, il a été organisé dans les villages abritant les 20 écoles concernées par le projet, des actions de plaidoyer par les enfants de ces villages. Les séances de sensibilisation sur la connaissance et la protection de la nature ont été réalisées par les délégués de l'école sur la place publique.

Toujours avec l'appui des enseignants, les enfants ont produit par école un manuel de plaidoyer en faveur de l'Environnement bien illustré dans un langage simple et accessible.

✓ **CREATION DES JARDINS SCOLAIRES ET POTAGERES (UTURIMA TW'IGIKONI) DANS LES ECOLES ET DANS LES FAMILLES ENVIRONNANTES LES ECOLES CIBLES**

Les clubs environnementaux ont été créés, les enseignants ainsi que les animateurs environnementaux formés ont mobilisé la population environnante des écoles cibles à créer les jardins potagères pour améliorer l'alimentation locale.

Les écoles ont eu des jardins scolaires avec devise pour chaque classe à la fin de la création des clubs environnementaux au niveau des écoles cibles.

✓ **VALORISATION DES ACQUIS**

• **Réalisation d'un jeu concours radiophonique spécial**

Il s'agissait de s'assurer de l'appropriation des bons réflexes environnementaux par les écoliers et de partager cette expérience avec les auditeurs.

Dans un premier temps, il a été demandé au représentant de la FSDS d'effectuer des visites au niveau des 20 écoles participantes afin de préparer une émission spéciale, qui sera diffusée en direct. Chaque école a désigné deux écoliers pour la représenter.

Par le jeu de questions réponses portant notamment sur les bons comportements environnementaux, ainsi que sur les principaux aspects environnementaux du projet, l'émission dont la durée était d'une heure, a contribué à valoriser et faire partager avec les auditeurs les enseignements acquis par les enfants sur toute la durée du projet.

L'occasion a été également donnée au public de participer et d'exprimer des avis ou des recommandations sur les sujets abordés. Des prix, sous forme de ressources documentaires, ont été attribués aux meilleures réponses.

ACTIVITE N° 4 : FORMATION DES CLUBS DES ENFANTS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Résultat 4 : Les capacités d'intervention des clubs de protection de l'environnement ont été renforcées

La formation occupe une place de choix dans la plupart de nos projets. Notre organisation se propose de contribuer au **renforcement des connaissances et des capacités d'intervention de clubs environnementaux en milieu scolaire.**

RESULTATS ATTEINTS

- De l'information environnementale fut disponible
- Les capacités d'intervention des clubs et associations de protection de l'environnement furent renforcées
- La participation des écoliers au plaidoyer pour la protection de l'environnement fut effective et leur expérience capitalisée.

IV.3. DOMAINE DE LA BONNE GOUVERNANCE ET PROMOTIONS DES DROITS HUMAINS

IV.3.1. PROJET EXECUTE : Renforcement des capacités des journalistes des radios en matière d'investigation et de reportage sur les droits humains.

IV.3.2. DEROULEMENT

L'objet principal de ce projet était de revoir et de discuter avec journalistes sur les principes fondamentaux des droits de l'homme ainsi que les techniques et méthodes appropriées en journalisme d'investigation en vue

du renforcement des capacités des journalistes des radios communautaires en matière d'investigation et de reportage sur les droits humains.

Par l'activité de formation des journalistes, objectif principal était de renforcement des capacités des journalistes des radios communautaires en matière d'investigation et de reportage sur les droits humains tandis que ses objectifs spécifiques identifiés dans l'élaboration de la note conceptuelle étaient de :

- Reconnaître dans le cadre de son activité professionnelle, les problèmes liés aux droits humains et savoir comme les combattre ou les prévenir ;
- Permettre aux journalistes des radios communautaires de prendre en compte, dans le cadre de leurs actions, les droits humains en général et celui du journaliste d'investigation en particulier afin de produire des émissions professionnelles ;
- Echanger les expériences au niveau de chaque radio communautaires sur bonnes pratiques pouvant faciliter et contribuer à l'amélioration des conditions des droits de l'homme au niveau national.

IV.3.3. REALISATIONS

Le tableau ci-dessous renseigne sur la réalisation des activités qui étaient prévues depuis les préparatifs de la formation jusqu'à la transmission de ce rapport narratif et financier au bailleur de fonds :

Items	Description de l'activité réalisée	Période	Intervenants	Observations
1.	Préparatifs : Ceux-ci consistaient à l'identification des journalistes au sein des radios communautaires à former, au lancement des invitations et le choix du lieu de formation adéquat et préparation des matériels de l'atelier	Cette activité a eu lieu dans la semaine du 13 au 18/12/2011.	Le secrétariat de la FSDS s'est chargé des descentes pour la distribution des invitations et le programme de la formation.	Chaque Radio devrait donner les noms de deux personnes qui devraient participer à la formation.
2.	Recrutement des consultants/formateurs : Quatre personnes ont été identifiées pour aider le personnel de la FSDS à organiser la formation qui devrait durer trois jours en l'occurrence de deux formateurs, un modérateur et un rapporteur. Les formateurs avaient également la tâche d'élaborer les documents de la formation en rapport avec leurs thèmes. Les deux formateurs sont : <ul style="list-style-type: none"> - RUHINGUKA Eugene et Mr Modeste GASHAYIJA ; - Le modérateur : UMUGANWA Delphine - Rapporteur : NSENGUMUREMYI Pascal 	Semaine du 13-18/12/2011.	Le secrétariat exécutif de la FSDS.	Un short list de 6 consultants a été élaboré et 4 parmi eux ont été retenus.

3.	<p>Formation : Le soir du 21/12/2011, le premier jour de l'atelier a consisté à l'accueil et hébergement des participants, tandis que les travaux de l'atelier proprement dits ont débuté en date du 22 jusqu'au 23/12/2011.</p> <p>Le premier thème de l'exposé : Journalisme d'investigation : Définition, méthodes et techniques pratiques ; a été animé par Mr RUHINGUKA Eugene tandis que le second exposé en rapport avec le Rôle du Journalisme d'Investigation en matière des Droits humains a été donné par Modeste GASHAYIJA.</p>	Mardi, le 22/12/2011 et Mercredi, le 23/12/2011, de 8h00' à 17 h 00'	<ul style="list-style-type: none"> - FSDS ; - Consultants - Modérateur - Hôtel - Participants. 	<p>La formation était composée de trois parties à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exposé du consultant - Les travaux en groupe - La présentation des travaux en groupe et discussions. <p>Les travaux de l'atelier ont été clôturés par le Représentante du Ministre de l'Information.</p>
4	<p>Suivi et rapport : Les travaux de suivi et de rapportage ont été effectués par l'organisateur de l'atelier en collaboration avec le personnel d'appui recruté pour cet effet.</p>	Du 01/12/2011 au 28/12/2011.	FSDS- Collaborateurs.	Le rapporteur de l'atelier a pris notes essentielles du présent rapport narratif.

IV.3.4. RESULTATS

- Les journalistes bénéficiaires ont acquis des connaissances sur les principes fondamentaux relatifs au journalisme d'investigation sur les droits humains et ces connaissances leur permettront d'améliorer la qualité de leur travail quotidien en la matière ;
- A travers l'atelier, des stratégies communes de promotion du journalisme d'investigation sur les droits humains ont été harmonisées et adoptées afin de promouvoir les droits de la personne via les medias ;
- Des bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'investigation journalistique ont été identifiées et communiquées aux journalistes d'abord et ces derniers leur communiqueront aux publics ensuite afin de faciliter aux journalistes l'accès à l'information.

IV.4. DOMAINE DE L'EDITION, RECHERCHE, PRESSE ET COMMUNICATION

IV.4.1. EDITION ET RECHERCHE

Pour atteindre les objectifs de l'Agence dans le cadre même de sa mission de promouvoir l'édition et recherche, il s'est réalisé un certain nombre d'activités, soit à partir du personnel permanent soit par le concours des consultants.

Ces activités ont été de deux ordres :

- Les activités d'édition des rapports, documents ou de films documentaires ;
- Les activités de recherche qui sont accomplies sur tout le territoire national.

IV.4.2. PRESSE ET COMMUNICATION

Ces activités visaient la sensibilisation et la conscientisation de tout un chacun pour la connaissance et le respect des droits de la personne en général, la démocratie, la paix et la non- violence en particulier pour la prévention de toute violation. Elles se sont articulées sur : la formation et l'information; la recherche et le plaidoyer.

Pour contribuer à l'éradication de l'ignorance persistante en matière des droits humains, de la démocratie et de la promotion de la culture de la paix et la non-violence, que ce soit ceux qui doivent s'en prévaloir et ceux qui sont appelés à appliquer le droit, la FSDS a poursuivi au cours de l'année 2009 son programme de former et d'informer différents groupes cibles, intervenant dans la promotion et la défense des droits de la personne en général, de la promotion de la culture de la paix et la non-violence en particulier.

Les formations sont données aussi directement à la population à travers des conférences-débats organisées par FSDS au niveau des districts et villes ou par l'intervention des journalistes issus des organes de presse partenaires sous forme de restitution de ce qu'ils ont appris. La formation et l'information dans le domaine du droit, sont des outils de premier ordre de prévention des violations des droits. En effet, la connaissance des droits par celui pour qui ils sont établis, est un préalable pour la pleine jouissance de ces derniers.

Les activités de formation de la FSDS se sont rangées en 3 catégories à savoir :

- des formations organisées et animées par l'Agence FSDS elle-même ;
- des formations organisées par des partenaires et animées par FSDS ;
- des formations organisés par des partenaires et dont les membres et les agents de FSDS ont bénéficié.

Ainsi les formations suivantes ont été organisées au cours de l'année 2011 :

- Formation sur les droits de la femme, droits de l'enfant, destinée aux instituteurs des établissements primaires des provinces du Nord et de l'Est;
- Sensibilisation de la population sur la loi portant organisation, compétences et fonctionnement des instances judiciaires ;
- Formation sur Media et culture de la paix,
- Table ronde sur la Mémoire du Monde.

Les activités d'information comprenaient la production et la diffusion de différents outils dont se sert FSDS pour faire connaître sa vision, ses objectifs, ses réalisations et ses perspectives d'avenir. Ces outils ont été également utilisés pour informer la population sur les droits de la personne, la culture de la paix et la non-violence.

Les différents manuels produits ont été distribués aux bénéficiaires, aux autorités locales de base, aux structures organisationnelles des femmes et celles des jeunes, à des Agences de promotion des droits de l'homme et d'encadrement des enfants, et à d'autres institutions tant publiques que privées intervenant dans la mise en œuvre des droits.

Sous l'appui de la Cour Suprême et de l'Ambassade de Pays Bas au Rwanda, la FSDS via ETOILE.COM a produit et diffusé au cours de l'an 2001, 24 émissions radiophoniques sur les droits de la personne en général notamment :

- Droits de l'enfant ;
- Droits de la femme ;
- Organisation et compétences judiciaires ;
- Droit du travail et de la sécurité sociale ;
- Droit des obligations ;
- Droit des biens ;
- Droit des personnes et de la famille ;
- Régimes matrimoniaux, successions et libéralités ;
- Droit pénal ;
- Droit de la procédure pénale;
- Module sur la promotion et protection de l'environnement
- Résolution des conflits ;
- Guide pratique pour les membres du Comité National de la Mémoire du Monde.

V. ACTIVITES DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Ces activités concernent la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'organisation tel que détaillé ci-après :

V.1. RESSOURCES HUMAINES

Il s'agit de toute personne qui intervient dans l'accomplissement de la mission de l'agence : les membres, les agents et les autres personnes ressources tels que les consultants et les volontaires.

Pour ce qui est des agents, la tâche consiste à suivre de près leurs dossiers administratifs (recrutement, affectation, avancement, évaluation, rémunération, etc.) et leurs activités. Au cours de l'année 2011, l'équipe du staff a été marquée par le départ de deux membres du personnel pour des raisons diversifiées : 1 mariage et 1 démission. Le personnel nouveau a fait objet d'initiation aux activités de la FSDS.

La Situation du personnel au 31/12/2011 : Au 31 décembre 2010, FSDS comptait 7 agents permanents et 8 agents volontaires et/ou temporaires, toutes catégories confondues. L'aspect genre est bien considéré dans l'équipe du staff de la FSDS : sur un total de 7 agents, elle compte 3 femmes et 4 hommes. Suivant le volume d'activités et le règlement administratif, il y avait encore un besoin en personnel qu'il fallait satisfaire.

V.2. RESSOURCES FINANCIERES

PROJETS/ ACTIVITES REALISEES	LIEU/ PERIODE	BAILLEURS DE FONDS	COUT DE L'ACTION EN USD
1. Renforcement des capacités des professionnels des médias dans la promotion de l'éducation aux droits	Kigali-Rwanda Janvier –Décembre 2011	UNESCO	60,000

humains, la culture de la paix et la Non –violence			
2. Projet de d'éducation et protection de l'environnement dans les districts de Gakenke et Gicumbi.	Rwanda : Districts de Gakenke et Gicumbi Janvier –Décembre 2011	WFP, MINALOC	150,000
3. Renforcement des capacités des journalistes des radios en matière d'investigation et de reportage sur les droits humains.	Rwanda Janvier –Décembre 2011	TROCAIRE, UNESCO,	35,000
4. Promotion de la technologie de l'information et de la communication	Rwanda Janvier –Décembre 2011	COUR SUPRÊME – PROJET PACT II, British Embassy, UNESCO.	75,000

VI. CONCLUSIONS

DIFFICULTES RENCONTREES

Les plus importantes sont les suivantes :

- En matière des droits humains, on remarque l'ignorance de la population vis –a –vis de leurs droits ce qui les empêche de les revendiquer et de les faire respecter et une lenteur administrative et judiciaire qui constitue un sérieux handicap à la résolution problématique;
- Rapide des problèmes liés au respect des droits humains; à la pauvreté galopante ;
- L'insuffisance du personnel vu le nombre croissant des demandeurs des services a FSDS;
- La pauvreté quasi- généralisée des bénéficiaires de la FSDS (surtout jeunes) ;
- L'insuffisance de motivation pour les journalistes partenaires (primes et les frais de déplacement, frais de restauration) ;
- Le retard de déboursement des fonds et l'arrêt momentané des financements pour certains projets de la part des bailleurs ;
- La crise économique au niveau mondial qui a eu les répercussions sur la diminution des financements.

PERSPECTIVES D'AVENIR

- La FSDS va continuer sans cesse la sensibilisation des diverses couches de la population sur les droits de la personne en général, la démocratie et la culture de la paix et la non-violence en particulier et ce au moyen des conférences débats, des émissions radiodiffusées et télévisées et à travers la production de divers outils d'information ;
- Elle renforcera les activités de lobby et d'advocacy auprès des autorités administratives et judiciaires en vue d'une résolution rapide des problèmes liés aux droits humains ;
- Elle reste déterminée à négocier le financement des programmes au lieu des petits projets de courte durée et initier les activités d'autofinancement
- Elle tâchera de trouver un équipement appropriée pour la direction en vue d'une bonne marche des activités ;

- Elle multipliera les contacts et la collaboration avec d'autres agences et organisations pour de meilleurs services et collaboration avec ces derniers ;
- Elle va initier un web site dans lequel seront publiées les différentes réalisations et d'autres actions entreprises en faveur de la sa mission.

SYNTHESE

L'année 2011 a accusé une particularité par rapport aux autres années qui se sont écoulées, car l'Agence a connu au cours du mois de Juillet un événement important à savoir : l'organisation et la tenue de la Table Ronde de la Mémoire du Monde, Programme de l'UNESCO pour les pays de la communauté de l'Afrique de l'Est. Toutes les activités se sont déroulées dans un climat de confiance et de collaboration des différents organes de la FSDS et avec les partenaires intervenant techniquement, matériellement ou financièrement.

Bien que les difficultés ne manquent pas, la plupart de nos bénéficiaires ont pu trouver satisfaction à leurs situations problématiques et ce, grâce aux formations organisées en faveur des différentes couches de la population, à la distribution des outils d'information, à la contribution des journalistes formés et répartis sur différentes radios locales, grâce aussi au personnel dont les capacités sont renforcées constamment pour être beaucoup plus à la hauteur de leurs tâches, au bon entretien du partenariat tant au niveau national qu'international. La conjugaison de tous ces efforts a permis d'aboutir à des résultats tangibles tel que détaillé tout au long du présent rapport.

Le bilan des activités arrêté après 10 ans d'existence de l'Agence fait preuve de maturité et permet de redoubler de vigilance et d'efforts pour aller toujours de l'avant. La préoccupation actuelle de la FSDS est de sortir de l'approche « projets » pour privilégier l'approche « programme » en vue de rendre ses actions efficaces et durables et avoir un impact positif en rapport avec sa mission.

Pour terminer, nous remercions toute personne, de près ou de loin qui a soutenu et/ou soutiendra nos initiatives. Qu'elle trouve ici l'expression de nos remerciements et gratitude !

NSENGIYUMVA Patrice
Directeur Exécutif de la FSDS
